



L'accessibilité

Kéroul

à votre portée!

Tourisme et culture pour
personnes à capacité
physique restreinte



Interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme du Québec en matière d'accessibilité, Kéroul est un organisme sans but lucratif qui informe, représente, développe et effectue la promotion du tourisme et de la culture accessibles. Kéroul travaille en concertation avec les gouvernements et les entreprises privées afin d'accroître l'accessibilité des personnes à capacité physique restreinte. L'organisme dispose d'une gamme de services pour répondre aux besoins des entreprises désireuses de se tailler une part de marché auprès des personnes en situation de handicap, qui constituent plus de 15 % de la population québécoise, soit :

- Une évaluation et une certification des établissements et des attraits touristiques et culturels;
- Un service-conseil en accessibilité;
- Une formation en accueil et en relation avec une clientèle de personnes à capacité physique restreinte destinée au personnel des entreprises et des institutions des milieux touristique et culturel.



VOUS DÉSIREZ CONNAÎTRE LE NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ DE VOTRE ÉTABLISSMENT OU DE VOTRE ATTRAIT?

Depuis près de trente ans, Kéroul évalue l'accessibilité des établissements touristiques et culturels de la province de Québec. Il s'agit de la seule classification reconnue par le ministère du Tourisme du Québec. À ce jour, plus de 6000 infrastructures touristiques et culturelles ont été inventoriées par Kéroul et ses partenaires, dont la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

LA CERTIFICATION DE KÉROUL VOUS PERMETTRA DE :

- Connaître le degré d'accessibilité de votre établissement ou de votre attrait de façon juste et précise;
- Recevoir une vignette; l'afficher à l'entrée de votre établissement; inscrire cette information dans vos publications et vos messages publicitaires;
- Rendre votre établissement ou votre attrait accessible au marché que représentent les personnes à capacité physique restreinte.

VOUS SOUHAITEZ :

- Modifier vos infrastructures afin de les rendre plus accessibles;
- Connaître les normes et les critères en accessibilité qui s'appliquent à votre établissement;
- Résoudre certains problèmes liés à l'accessibilité.

Faites appel à l'expertise de notre équipe Recherche et développement. Nous vous aiderons à définir vos besoins et, selon le cas, nous irons visiter vos infrastructures afin d'en identifier les obstacles à l'accessibilité. Ensuite, nous vous remettons un rapport détaillé de nos recommandations.

QUELQUES ENTREPRISES QUI ONT FAIT APPEL AUX SERVICES DE KÉROUL :

- L'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAO);
- Le Cirque du Soleil ;
- Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- Le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- La Régie des installations olympiques;
- Le Centre des sciences de Montréal;
- Le Jardin botanique de Montréal;
- La Corporation de développement culturel de Trois-Rivières;
- La Société du Vieux-Port de Montréal;
- La Société des traversiers du Québec.

L'ACCESSIBILITÉ C'EST AUSSI UNE QUESTION D'ATTITUDE !



Formation sur l'accueil et le service offerts aux personnes handicapées et aux personnes âgées

La convivialité du personnel, leurs compétences et leur compréhension des besoins particuliers des personnes à capacité

physique restreinte contribuent à améliorer la qualité du services qui leur sont offerts.

Depuis 1983, Kéroul dispense le programme de formation *Service complice* qui vise à enseigner, aux intervenants oeuvrant dans les milieux touristiques et culturels, la manière d'offrir des produits et des services de qualité aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

En plus de l'apprentissage des principes de base en matière d'accueil, les participants à cette formation, d'une durée de trois heures trente, acquièrent une spécialisation unique dans le domaine du tourisme et de la culture.



POURQUOI SUIVRE LA FORMATION SERVICE COMPLICE ?

Parce que :

- Le programme est agréé par Emploi-Québec;
- La spécialisation est reconnue par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) ;
- Les frais encourus par le participant sont admissibles aux fins de la Loi favorisant le développement de la main d'oeuvre;
- Une attestation est remise à chaque participant.



Vous désirez faire appel à nous, obtenir l'un de nos services ou connaître nos tarifs?

**Nous vous invitons à communiquer avec le service Recherche et développement :
par téléphone, au (514) 252-3104,
ou par courriel,
à recherche@keroul.qc.ca**